

CHAMPIONNAT DE LIGUE PAR EQUIPES - SENIORS MESSIEURS 2EME DIVISION

31 mars & 1^{er} avril 2016
Golf du Domaine de Saint Clair (07)

Règlement Particulier de l'Epreuve.
Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions du règlement particulier priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs : voir règlement général des épreuves fédérales par équipes.

Le nombre de clubs est fixé à 15, avec priorité aux clubs qui ont participé à la promotion 2015 (Les 3 Vallons, Lac d'Annecy, la Valdaine, Mionnay, les Etangs, la Sorelle, les Chanalets, le Clou, Forez.)

Pour les équipiers : voir règlement général des épreuves fédérales par équipes.

Joueurs nés avant le **15 septembre 1966** (date identique à celle de la Promotion Inter régionale)

IMPORTANT : pour les joueurs qui ne rentreraient dans la catégorie Seniors qu'à la date du 14 septembre 2016, **les clubs devront communiquer leur liste à la Ligue Rhône-Alpes qui se chargera de l'inscription sur EXTRANET.**

Epreuve non-fumeur, y compris la cigarette électronique. Toute infraction du joueur ou son cadet sera assimilée à un comportement incorrect.

FORME DE JEU

Départs : repères 2 (boules blanches) sauf sur les trous 7 / 13 / 16 repères 3 (boules jaunes)
6 simples / stroke-play / 36 trous / 18 trous par jour.

Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

En cas d'égalité, les équipes sont départagées en comparant le cumul des cartes non prises en compte, puis celui des meilleures cartes, puis celui des secondes meilleures cartes, etc.

Les 4 premières équipes montent en 1^{ère} division en 2017.

ENGAGEMENT

Les inscriptions des équipes et des équipiers se font sur Extranet.

Date limite pour les équipes : 15 mars 2016 inclus.

Date limite pour les équipiers : 23 mars 2016 inclus.

Les droits d'engagement sont fixés à 225€ par équipe, règlement au plus tard le 15 mars 2016 avant minuit, par virement bancaire ou chèque à l'ordre de la Ligue de Golf Rhône-Alpes.

Tout oubli ou retard d'inscription ou de règlement entraînera la non-participation de l'équipe à la compétition. Aucune dérogation ne sera admise.

